

David Le Bailly

David Le Bailly  
Journaliste

## Procès Tarnac : « L'amour dans une voiture quand on est suivi par des policiers »

par DAVID LE BAILLY

Lors d'une audience consacrée à l'examen du procès-verbal D104, pilier très contesté de l'accusation, deux femmes ont marqué les esprits : la présidente du tribunal, Corinne Goetzman, et la principale accusée, Yldune Lévy.



A l'ouverture du procès Tarnac le 13 mars 2018 devant le Palais de Justice de Paris (Alain Jocard / AFP)

Elle parle d'une voix monocorde, semble toujours calme, presque trop. Elle ne rit pas, ne sourit pas, même si on sent poindre parfois un côté pince-sans-rire. Coupe au carré, elle porte des lunettes rectangulaires et des boucles d'oreille. Allure stricte, comme si elle prenait soin de se conformer à une image mythifiée de la Justice. Depuis le début du procès de Tarnac, **Corinne Goetzman**, la présidente de la 14<sup>ème</sup> chambre du tribunal correctionnel de Paris s'était efforcée de donner des gages d'impartialités aux huit prévenus. Comme si, au fond, bienveillante, elle avait voulu les rassurer, les convaincre que non, la Justice n'était pas ce « ramassis de pourritures » aux ordres d'un pouvoir politique lui-même vérolé, ce que dénoncent les accusés depuis le début d'une instruction ouverte il y a dix ans. Mais c'était sans compter sur le pilonnage incessant des prévenus et de leurs avocats, sur le manque d'épaisseur d'un procureur malhabile et au verbe plat. Alors, dès le début de l'audience, Corinne Goetzman s'est décidée à remettre de l'ordre :

*« J'ai bien conscience qu'il y avait dans ce procès, chez les prévenus, une colère qui a vait besoin d'être exprimée (...) Et il était important de lui laisser une place. Durant ces premières journées, les débats ont pris une forme atypique et le mot est faible.*

*Mais ce n'est pas de cette façon là que doit se tenir un procès pénal. Il y a un principe majeur, c'est le contradictoire (...) Ce procès est une affaire sérieuse, les peines encourues sont loin d'être négligeables. (...) Il y a peut-être derrière ce procès des enjeux médiatiques qui échappent au tribunal, mais il y a aussi des enjeux humains qui sont majeurs. »*

Ce procès serait donc son procès. Et tout au long de l'après-midi, elle n'a eu de cesse de multiplier les rappels à l'ordre et les manifestations d'autorité.

*« J'ai demandé à ne pas être interrompue durant mon rapport. »*

*« Asseyez-vous, monsieur Coupat, je vous ai déjà dit que je ne vous donnerai plus la parole. »*

*« Monsieur Burnel, ou vous vous taisez, ou vous sortez de la salle d'audience parce qu'on ne peut pas travailler dans ces conditions. »*

*« Je ne vous permets pas de taxer le tribunal de mauvaise foi. »*

Attitude qui, paradoxalement, face à des accusés aux comportements parfois puérils et à un avocat – **Jérémie Assous** – aux arguments affûtés, la renvoyait au fur et à mesure à un rôle de maîtresse d'école. Elle avait beau rappeler que le Tribunal avait interdit aux protagonistes de citer les noms des cinq policiers de la SDAT (sous-direction anti-terroriste), elle avait beau dire : *« le tribunal compte bien faire respecter cette décision »*, Assous et Coupat prenaient un plaisir évident à lui désobéir. *« Je vous promets qu'à la fin du procès, j'y arriverai »*, osait même Assous. Car malheureusement, cette ancienne juge d'instruction à l'excellente réputation se montrait peu incisive quand il s'agissait d'interroger les deux principaux accusés, Julien Coupat et Yldune Lévy, sur leur emploi du temps de la soirée du 7 au 8 novembre 2008. Autrement dit au moment où avait lieu le sabotage de la ligne du TGV Est. Questions trop générales et parfois assez maladroitement. Ainsi quand elle a demandé à Yldune Lévy, sous les sifflets, si ce n'était pas *« une provocation de faire l'amour dans une voiture quand on est suivi par des policiers »*. Ce à quoi son avocate, **Marie Dosé**, qui intervient peu mais toujours bien, a répondu de façon cinglante :

*« On s'étonne qu'on puisse faire l'amour quand on est suivi par des policiers, mais personne ne s'étonne qu'on puisse commettre un sabotage quand on est suivi par ces mêmes policiers ! »*

Entre-temps, dans ces auditions souvent très techniques – ah, cette longue exploration des routes départementales de la Seine-et-Marne ! – il était enfin passé un souffle, une émotion dans une Chambre des Criées toujours pleine à craquer. Certes, Yldune Lévy a tenu un discours qui a pu paraître décousu, certes elle a refusé de répondre aux questions du procureur, mais pour la première fois, on a enfin vu une personne parler avec son cœur dans un procès qui en manque singulièrement. Pudique quand il a fallu s'expliquer sur sa relation avec Julien Coupat ; émue quand elle a parlé du choc de leur arrestation, le 11 novembre 2008, et des jours qui ont suivi, quand *« on était présenté comme des jeunes hérétiques qu'on devait envoyer au bûcher »* ; attachante quand elle a décrit sa réaction après ce fameux *« câlin »* dans la Mercedes de

Coupat : « *On s'est regardé et on a éclaté de rire. Et là on s'est dit, ce week-end, c'est vraiment trop la loose !* ». Et bouleversante, disons-le, quand au bord des larmes, elle a raconté d'un trait cette scène stupéfiante :

« *J'étais assise dans un coin de ma cellule, et il y a un gros molosse qui arrive droit sur moi et qui me dit : "Alors, elle est pas assez grosse, la bite de Julien Coupat ? Tu veux en voir une autre, salope de juive ?* »

Elle avait les joues rouges, tremblait légèrement. Elle ne cherchait pas à donner une image mais simplement à rester debout. Un temps très court, on n'a plus rien entendu, ni les bavardages du public, ni les rires potaches des accusés.

Il était un peu moins de 23 heures quand la présidente du tribunal décidait de clôturer l'audience. Constat d'échec : « *Malgré les observations que j'ai faites, les débats ne se déroulent pas comme nous le souhaiterions* ». Elle s'en prenait à des prévenus « *pas capables de se maîtriser* », mais surtout à leur avocat Jérémie Assous : « *Si le but de la défense c'est que le tribunal ne comprenne rien à ce qu'il se passe, eh bien, elle n'a qu'à continuer comme ça.* » ♦